

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept, le seize mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Villers St Frambourg légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence Du Maire, Laurent NOCTON.

**Etaient présents** : Mmes Claudine BALANDRA, KIELIGER Nathalie, Bernadette LEBORGNE, Rachida MAGNIER, Malia UKISHIMA. MM. Francis CLEREL, Emile CRANE, Emeric DARRAS, Jean-Baptiste GENDROT, Charles LECLERE, Géraud MADELAINE.

**Ont donné mandat de voter en leur nom** : Mme Catherine PERON-LECLERCQ à Mr. Emile CRANE, Mme Laure de LAPLAGNOLLE à Mr. Laurent NOCTON, Mr. Jean-Philippe DETIENNE à Mr. Géraud MADELAINE.

**Retard excusé** : Jean-Baptiste GENDROT

**Secrétaire de séance** : Rachida MAGNIER

### **ORDRE DU JOUR**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du rajout à l'ordre du jour d'un point supplémentaire. Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 08 décembre 2016
3. Pouvoir du Maire, ester en justice
4. Travaux presbytère en bibliothèque
5. Subvention DETR travaux presbytère
6. Convention, instruction des dossiers d'urbanisme
7. Loi ALUR, refus de transfert
8. Modification de l'indice brut des élus
9. Statut du Sage et de la Nonette
10. Convention Hydrant
11. Subvention spectacle de la Compagnie Senlisienne du Patrimoine
12. Demande de subvention d'une étude par le PNR
13. Désignation des membres pour la CLET

**Questions diverses :**

### **POINT 1**

#### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne Mme Rahida MAGNIER en qualité de secrétaire de séance.

### **POINT 2**

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2016**

Chaque conseiller a reçu, préalablement à la séance, le compte-rendu de la séance du 8 décembre 2016, qui est approuvé à l'unanimité.

### **POINT 3**

#### **POUVOIR DU MAIRE, ESTER EN JUSTICE**

M. le Maire expose que la délibération n°08 du 07 avril 2014 adoptée par le Conseil Municipal visant à déléguer au Maire pour la durée de son mandat, certaines attributions visant au bon fonctionnement de l'administration communale a une portée restrictive en matière judiciaire, notamment s'agissant de contentieux de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner pouvoir à Monsieur le Maire, « d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions pour tous les degrés de l'Instance ».

### **POINT 4**

#### **TRAVAUX PRESBYTERE EN BIBLIOTHEQUE**

M. Clerel expose que compte tenu de l'exiguïté des locaux de la bibliothèque municipale, il est de plus en plus difficile d'assurer dans de bonnes conditions la continuité des diverses activités proposées.

Le bâtiment du presbytère inoccupé depuis 3 ans, et accolé à la bibliothèque permet de concevoir une extension et réorganisation complète de la bibliothèque.

Les travaux peuvent faire l'objet d'une subvention de la DETR.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les travaux de réhabilitation du presbytère, tels que présentés, et approuve la demande de subvention.

### **POINT 5**

#### **SUBVENTION DETR TRAVAUX PRESBYTERE**

M. Clerel expose que le montant des travaux à réaliser a été estimé à 232 340 Euros et programmés sur deux ans. La demande de subvention a été déposée auprès des autorités compétentes dans les délais réglementaires, avant le 03 février 2017.

Après délibération, à la majorité le Conseil Municipal décide d'approuver a posteriori le dépôt du dossier de subvention DETR auprès des services préfectoraux.

### **POINT 6**

#### **CONVENTION, INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la Direction Départementale du Territoire nous informant du désengagement de l'Etat en matière d'instruction des autorisations d'urbanismes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Compte tenu du code de l'urbanisme autorisant une commune à charger les services d'une collectivité pour instruire des dossiers d'urbanisme et que la commune de Pont Sainte Maxence dispose d'un service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS),

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la mise en place d'une convention, ayant pour objet d'autoriser le service instructeur de la Commune de Pont Sainte Maxence à instruire les dossiers d'urbanisme de notre commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la mise en place de cette convention.

### **POINT 7**

#### **LOI ALUR REFUS DE TRANSFERT**

Arrivée de M. Gendrot.

M. Le Maire expose les dispositions de la loi ALUR du 26 mars 2014 traitant du transfert effectif de compétence en matière de PLU, dans le cadre de l'intercommunalité à compter du 27 mars 2017, à l'expiration d'un délai de 3 ans.

Dans un délai de 3 mois précédant le terme du délai de 3 ans (entre le 26 décembre 2016 et 26 mars 2017), si au moins 25% des communes concernées représentant au moins 20% de la population, s'y opposent par délibération, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

M. Le Maire propose de ne pas transférer la compétence en matière de PLU à la CCSSO et de maintenir cette compétence communale.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de refuser le transfert à la Communauté de Communes Senlis Sud Oise de la compétence en matière de PLU et par voie de conséquence, le maintien de la compétence communale en matière de PLU.

#### **POINT 8**

##### **MODIFICATION DE L'INDICE BRUT DES ELUS**

M. Le Maire expose les termes de la délibération n°2016-6 du 25 février 2016 modifiant les indemnités des élus.

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 traite d'un nouvel indice brut terminal de la fonction publique applicable aux indemnités de fonctions des élus locaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'application de l'indice brut terminal de la fonction publique aux indemnités de fonctions des élus locaux.

#### **POINT 9**

##### **STATUT DU SAGE ET DE LA NONETTE**

Mme Balandra expose qu'en vue de remédier à un certain flou, le Syndicat Communal du SAGE de la Nonette propose par délibération du 6 décembre 2016 de modifier ses statuts afin de les mettre à jour et de préciser ses compétences.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Interdépartementale du SAGE de la Nonette et donne à M. Le Maire tous les pouvoirs pour la mise en œuvre de cette délibération.

#### **POINT 10**

##### **CONVENTION HYDRANT**

M. le Maire expose que le service départemental d'incendie et de secours ne réalise plus la prestation d'entretien des Hydrants (poteaux incendie) de la commune. La Société VEOLIA via l'intermédiaire de la Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise (SEAO) propose un contrat pour la réalisation de cette prestation.

M. le Maire donne lecture de la convention SEAO et propose de confier au prestataire le contrôle, l'entretien et le renouvellement des poteaux d'incendie pour un coût de 265,50 Euros HT/an.

Le Conseil Municipal approuve la mise en place de cette convention, et autorise M. le Maire à signer cette convention.

#### **POINT 11**

##### **SUBVENTION SPECTACLE DE LA COMPAGNIE SENLISIENNE DU PATRIMOINE**

M. le Maire expose que suite au succès rencontré l'année dernière, la Compagnie Senlisienne du Patrimoine propose un nouveau spectacle lors des journées du patrimoine les 16 et 17 septembre prochains.

Pour ces 2 journées, M. le Maire propose d'accorder une subvention de 1 500,00 Euros à la Compagnie Senlisienne du Patrimoine.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la délibération.

#### **POINT 12**

##### **DEMANDE DE SUBVENTION D'UNE ETUDE PAR LE PNR**

M. le Maire rappelle le contexte de la demande d'une famille d'agriculteurs de la commune quant aux objectifs du projet de réhabilitation de leur corps de ferme.

M. le Maire expose que le PNR propose de subventionner à hauteur de 80% une étude de faisabilité sur les possibilités de reconversion. Compte tenu du courriel du demandeur à M. le Trésorier réaffirmant l'objectif de la demande, et les modalités de prise en charge du solde du coût de l'étude, et après lecture de la délibération par M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité la mise en place de cette demande de subvention auprès du PNR.

### **POINT 13**

#### **DESIGNATION DES MEMBRES POUR LA CLET**

M. le Maire expose le courrier reçu le 15 mars dernier de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, pour la désignation des membres pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET). Cette commission a pour action de participer à la définition du périmètre technique et financier des zones d'activité économique à transférer à Senlis Sud Oise. A ce propos M. le Maire rappelle les dispositions de la loi NOTRe, qui à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, rend effectif le transfert du développement économique à l'intercommunalité. Cette dernière a en charge entre autres compétences, celle d'évaluer la fiscalité des communes concernées.

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection, à l'unanimité, de ses représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET).

Ont été élus,

Titulaire : Laurent NOCTON

Suppléant : Géraud MADELEINE

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **a. Les Foulées de Villers**

Afin d'éviter la disparition des Foulées de Villers, M. le Maire expose plusieurs possibilités, notamment celle d'octroyer à l'Association Sport et Loisirs une subvention exceptionnelle pour l'année 2017.

La question sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal et fera l'objet d'une délibération.

##### **b. Mise à disposition de la Mairie base données coordonnées administrés**

Un administré propose de mettre à disposition de la Mairie, sa base de données des coordonnées en sa possession, et ce afin de faciliter la prise de contact par la Mairie. Cette proposition ne pourra être effective que pour les administrés ayant donné leur accord.

##### **c. Départ à la retraite de notre facteur**

Camille Desmoulins a fait valoir son départ à la retraite le 31/03/2017.

M. le Maire propose d'organiser un pot à l'occasion de son départ.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

##### **d. Autorisation pour finir la fresque de l'école**

Mme UKISHIMA demande l'autorisation du Conseil Municipal pour que les enfants puissent finir la fresque de l'école sous le contrôle et la direction du professeur d'Art Plastiques.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette demande.

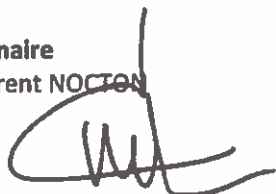
##### **e. Stationnement de la rue de la République**

M. MADELAINE demande à ce qu'il soit porté à un prochain ordre du jour, un point sur le stationnement (marquage au sol) de la rue de la République.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette demande.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le maire  
Laurent NOCTON



Le secrétaire de séance  
Rachida MAGNIER

